

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 21 JUIN 2012

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt-et-un juin deux mille douze à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de soixante dix-neuf, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 14 juin 2012, trente ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires et un en cours de séance.

Le Comité,

♦ **a entendu** l'hommage du Président à Robert GALLEY, Compagnon de la Libération, grand officier de la Légion d'honneur, cité 4 fois pour la Croix de guerre 39/45, ministre 14 ans d'affilée, ancien maire de Troyes et ancien Président du Comité de bassin Seine-Normandie de 1987 à 2005, décédé le 8 juin 2012, et à Janine JAMBU, ancienne Députée-Maire de Bagneux, décédée le 20 avril 2012, et **a observé** une minute de silence,

♦ **a désigné** Jean-Pierre BOUSQUET, délégué suppléant d'Enghien-les-Bains, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

♦ **a approuvé** les procès-verbaux des séances du Comité des 20 octobre et 15 décembre 2011,

♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 20 janvier, 10 février, 9 mars, 6 avril, 11 mai et 1^{er} juin 2012,

♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 mai 2008,

♦ **a pris acte** du rapport annuel produit pour l'exercice 2011 par Veolia Eau Ile-de-France SNC, en sa qualité de délégataire du service public de l'eau potable, en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, et **a entendu** l'analyse qui en a été effectuée par le SEDIF,

♦ **a pris connaissance** du bilan du contrôle de la DSP pour l'exercice 2011, notamment l'organisation retenue et les moyens mis en œuvre par le SEDIF pour exercer ce contrôle ; **a entendu** les principaux résultats du contrôle réalisé sur l'exercice 2011, globalement satisfaisants, au regard de la conformité des dispositions clés prévues au contrat, de la mise en place des dispositifs de suivi et de reporting de l'activité, du respect du calendrier ainsi que le formalisme pour la présentation des comptes ; **a été informé** des chiffres clefs de l'activité du délégataire en 2011 et **noté** qu'à l'issue de ce contrôle, 11 sujets font l'objet d'une attention particulière,

♦ **a approuvé**, sous la présidence de M. Christian CAMBON, vice-président et délégué titulaire de Saint-Maurice, les comptes administratif et de gestion du comptable de l'exercice 2011, qui enregistrent 352,4 M€ de mouvements budgétaires en recettes et 348,4 M€ en dépenses, permettant de constater un excédent comptable de clôture de 4 M€ ; le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2011, s'élève à 107,5 M€,

♦ conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, **a affecté** au compte 106 « réserves » l'excédent d'exploitation de l'exercice 2011 pour un montant de 69 279 652,47 €, qui sera intégralement utilisé comme autofinancement complémentaire des dépenses d'investissement de l'exercice 2012,

- ♦ à l'unanimité moins une abstention, **a approuvé** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice 2011, permettant d'ajuster les propriétés foncières aux stricts besoins du service public de l'eau potable, et s'élevant à 1 423 400 € en recettes issues de cessions, aucune acquisition à titre onéreux n'ayant été opérée en 2011,
- ♦ **a pris connaissance** du bilan des marchés passés en 2011 par le SEDIF, au nombre de 76, pour un montant total de 54,6 M€ H.T., établissant les parts respectives entre les entreprises prestataires ; la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires étant publiée sur le site internet du SEDIF, conformément à l'article 133 du Code des marchés publics,
- ♦ **a entendu** le bilan des travaux de la Commission consultative des services publics locaux pour l'exercice 2011,
- ♦ **a pris acte** des rapports d'activité et de développement durable établis par le SEDIF pour l'exercice 2011, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ♦ **a adopté** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SEDIF pour l'exercice 2011, en application de l'article L. 2224-5 du CGCT,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement, dont il ressort que les objectifs de réalisation du budget étaient atteints à 25 % au 25 mai 2012, compte tenu du fait que sur l'exercice 2012, de nombreuses opérations - marchés de travaux - seront notifiés au cours du second semestre,
- ♦ **a approuvé** le programme complémentaire d'investissement pour l'exercice 2012 pour la partie relative aux travaux relevant du SEDIF d'un montant de 17,49 M€ H.T.,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme des travaux délégués et de son actualisation pour l'exercice 2012,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme Solidarité Eau au 15 avril 2012, comprenant 2 opérations en cours d'exécution sur 17 au titre du programme 2010, et 12 sur 19 au titre du programme 2011 ; sur les 9 projets en cours du programme primitif 2012, 8 ont fait l'objet de conventions de subvention signées et notifiées,
- ♦ **a approuvé** le programme complémentaire des opérations de solidarité internationale pour l'exercice 2012 proposées par la commission compétente réunie le jeudi 31 mai 2012, représentant un montant total de 448 500 € de subventions, attribués à 7 associations pour la réalisation de projets d'aide au développement dans le domaine de l'eau potable ; **a autorisé** l'attribution de subventions à des Organisations Non Gouvernementales de l'Union Européenne présentant des garanties identiques à celles de Droit français, dans le cadre de la coopération avec d'autres services publics d'eau européen, poursuivant des objectifs en matière d'aide au développement et d'amélioration de l'accès à l'eau potable, et modifie en conséquence la délibération du Comité n° 2005-09 du 23 juin 2005, et **a autorisé** la signature par le Président des conventions à passer avec les associations ou organismes bénéficiaires, précisant les modalités de versement des subventions, et de toute pièce s'y rapportant,
- ♦ **a autorisé** l'augmentation progressive de l'enveloppe budgétaire consacrée à la solidarité internationale passant de 0,6 centime d'euro par mètre cube d'eau vendue en 2012 à 0,7 centime d'euro en 2013, puis à 0,9 centime d'euro en 2014, pour atteindre en 2015 un montant équivalent à 1 centime d'euro par mètre cube d'eau vendue, soit environ 2,4 millions d'euros par an,
- ♦ **a approuvé** le versement d'une subvention de 25 000 € T.T.C. au Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2012 du « Festival de l'Oh ! », à laquelle le SEDIF participe, et **autorisé** la signature par le Président de la convention correspondante et de tout acte s'y rapportant,
- ♦ par la majorité des voix pour, deux abstentions et une voix contre, **a décidé** le versement d'une subvention de 30 000 € T.T.C. au Comité International du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau au titre de la réalisation du « Village des Solutions », et **approuvé** la passation et la signature par le Président de la convention correspondante et de tout acte s'y rapportant,
- ♦ dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP), prévoyant le déploiement d'équipements de télé-relevé des compteurs, **a fixé** la redevance d'occupation du domaine public du SEDIF à 1 € par répéteur par an et à 10 € par concentrateur par an,

♦ **a approuvé** le budget supplémentaire de l'exercice 2012, arrêté en mouvements budgétaires à 99,4 M€ en recettes et en dépenses, dont 91,8 M€ en mouvements réels et 7,6 M€ en mouvements d'ordre, et adopté par chapitre,

♦ après avoir été informé des modifications envisagées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour son 10^{ème} programme en cours de préparation, qui conduiraient à réduire de moitié les enveloppes consacrées à l'eau potable et à diviser par deux le taux d'aide, **a émis le vœu** que les enveloppes d'aides réservées pour les travaux d'alimentation en eau potable des collectivités soient revues à la hausse et que les modalités d'aides soient ajustées pour maintenir la proportion actuelle entre subventions (2/3) et avances sans intérêts (1/3),

♦ **a procédé**, suite à des vacances intervenues depuis sa mise en place, à l'élection de la commission de délégation du service public, à la représentation proportionnelle :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Monsieur Luc STREHAIANO, vice-président et délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency	Monsieur Philippe BARAT, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Le Parisis
Monsieur Hervé HOCQUARD, vice-président et délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc	Monsieur Didier CHRISTIN, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Val-et-Forêt
Monsieur Jean-Pierre PERNOT, vice-président et délégué titulaire de Méry-sur-Oise	Monsieur Patrick BALDASSARI, délégué titulaire de Saint-Brice-sous-Forêt
Monsieur Pascal POPELIN, vice-président et délégué titulaire de Livry-Gargan	Monsieur Edgard ABERLE, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble
Monsieur Gilles POUX, vice-président et délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune	Monsieur Alain ROUAULT, délégué titulaire de Saint-Ouen

♦ **a décidé** la création d'un emploi de directeur général adjoint des services pour la direction « contrôle de la délégation, finances et ressources humaines » ; **a approuvé** la transformation d'1 poste d'attaché principal en 1 poste de directeur territorial, d'1 poste de rédacteur en 1 poste d'attaché, de 3 postes de rédacteur en 3 postes de rédacteur principal, d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, et d'1 poste d'ingénieur principal en 1 poste d'ingénieur, pour permettre d'adapter le tableau des effectifs en fonction de l'évolution de carrière de certains agents, nommés dans un nouveau grade suite à leur réussite à un concours ou à un avancement ; **a autorisé** la suppression d'un poste d'attaché suite à la cessation d'activité du service d'ingénierie administrative dont les missions sont en partie redistribuées au service marchés ; **a autorisé** le Président à signer les actes d'engagement correspondants aux nouveaux postes et tout autre document en découlant ; à la suite de ces modifications, le nouvel effectif de chaque grade des cadres d'emplois concernés s'établit comme suit :

Grade ou emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif	Pourvus ou en cours de recrutement
<i>Emplois de cabinet</i>			
Collaborateur de Cabinet du Président	1	1	1
Chargé de mission auprès du Président (1/3 temps maximum)	2	2	1
<i>Emplois fonctionnels</i>			
Directeur général des services	1	1	1
Directeur général adjoint	1	2	1
Directeur général des services techniques	1	1	1
<i>Filière administrative</i>			
Administrateur hors classe	2	2	0
Administrateur	2	2	2
Directeur territorial	0	1	1
Attaché principal	2	1	0
Attaché	16	16	15
Rédacteur chef	3	3	3
Rédacteur principal	2	5	5
Rédacteur	11	7	4
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	3	3
Adjoint administratif de 1ère classe	7	6	6
Adjoint administratif de 2ème classe	9	10	10
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	7	7	7
Ingénieur en chef de classe normale	1	1	1
Ingénieur principal	13	12	12
Ingénieur	19	20	20
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	4	4	4
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	1
Bilan	111	111	102

♦ **a approuvé** le dispositif d'avancement à l'échelon spécial de la catégorie C conformément au décret n° 2012-552 du 23 avril 2012, permettant aux fonctionnaires de cette catégorie, (hors filière technique) justifiant d'au moins trois ans d'ancienneté au 7^{ème} échelon de l'échelle 6, d'accéder à l'échelon spécial nouvellement créé, doté de l'indice brut 499 – majoré 430, dont le taux maximum est fixé à 100% pour tous les grades concernés,

♦ **a autorisé** la tenue du Comité du jeudi 25 octobre prochain au Novotel de Noisy-le-Grand sis 2, allée Bienvenue, 93 885 Noisy-le-Grand Cedex, sous réserve de la pertinence fonctionnelle et économique de cette proposition, afin que soit inaugurée, à l'issue de la séance, l'unité élévatoire de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne,

♦ **a entendu** la présentation de la 2^{ème} phase de l'action Phyt'Eaux Cités, programme de sensibilisation des acteurs urbains à la réduction et la suppression de produits phytosanitaires, et son déploiement sur un territoire de 109 communes, élargi à l'Orge amont, entre 2012 et 2016.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire